

Soins : la révolution informatique

Avec la carte à puce, les relations entre caisses, assurés et professions de santé vont être transformées. Un système d'information médicalisé où chacun devrait trouver son compte. Sauf l'emploi.

Jacques Barrot installe ce matin le Conseil supérieur des systèmes d'information de santé que préside Gérard Worms. C'est lui qui devra formuler les meilleures voies à emprunter pour faciliter le développement de l'informatisation dans ce domaine et veiller en particulier aux aspects déontologiques.

La carte à puce Sésame Vitale qui va remplacer la feuille de soins aujourd'hui remplie par les assurés pour obtenir leurs remboursements commencera en effet à être distribuée en juillet. Et fin 1998, les échanges entre professionnels de santé et caisses seront informatisés.

A la même période, commenceront à être distribuées aux assurés des cartes Vitale de seconde génération, plus performantes puisqu'elles comprendront aussi les données médicales aujourd'hui portées sur le carnet de santé papier. Si tout va bien, Vitale 2 sera généralisée fin 99 et chaque assuré (y compris les enfants) en aura une.

Pharmaciens et biologistes

Le calendrier est donc ambitieux. Pour autant, comme le souligne Gérard Rameix, le directeur de la caisse nationale désignée maître d'œuvre de ce projet, la Cnam ne part pas de rien : aujourd'hui déjà, un dossier de remboursement sur trois est liquidé à partir d'in-

formations télétransmises par les professions de santé, contre 1 sur 10 il y a trois ans.

Il reste que, pour réaliser le programme, il faudra mettre les bouchées doubles et notamment convaincre les professions de santé de s'informatiser et de transmettre leurs données sans réticence aux caisses. C'est presque chose faite pour les pharmaciens et biologistes, premières professions concernées par le codage des actes qui va entrer en œuvre incessamment : chaque analyse et chaque médicament bénéficieront d'un code et d'un seul, ce qui permettra à l'assurance maladie de connaître précisément et systématiquement ce qu'elle rembourse, et donc d'effectuer un contrôle plus efficace des dépenses.

Pour les médecins, l'affaire est plus complexe, même si elle est en bonne voie avec les radiologues et cardiologues. Une aide financière sera versée à partir de Pâques à chaque praticien (7 000 francs) mais, au-delà, la Cnam veut les associer pleinement à ce dispositif qui aura pour eux aussi des effets positifs, en leur permettant notamment d'accéder à de nouveaux services (transmission de données entre professionnels, bases de données médicales, logiciels d'aide à la prescription, gestion des dossiers...), de suivre de près leur activité et de la comparer à celle de leurs confrères de la région.

Gérard Rameix en est convaincu : « Le processus ne

peut réussir que si chacun y trouve son compte. Nous voulons construire un système d'information médicalisé et prendre en compte les besoins des médecins, c'est la raison pour laquelle nous avons engagé avec eux un dialogue très large et sincère sur la manière pour eux de transmettre les informations et d'en avoir le retour. »

Investissement de 4 milliards

C'est pourquoi le comité de pilotage dirigé par la Cnam, qui vient de tenir sa première réunion, rassemble non seulement les caisses des différents régimes et les assureurs complémentaires, mais aussi des experts techniques et les professionnels de santé.

Et si, d'aventure, ces derniers tardaient à se laisser séduire pour cette révolution informatique, la Cnam compte bien sur la pression des assurés. Même si la carte à puce n'est pas une carte de paiement, elle va considérablement leur changer la vie et alléger la paperasse !

A terme, elle sera aussi porteur d'économies : la Cnam évalue l'investissement à 4 milliards, qui devraient être absorbés en un peu plus de 3 ans, grâce au non-remplacement des départs en retraite (8 500). L'emploi n'y trouvera pas forcément son compte, mais c'est un autre débat.

Béatrice TAUPIN

Etat-caisses : le partage des rôles

La Cnam examine ce jour le cadre politique de la convention d'objectifs et de gestion qui fixe la répartition des rôles entre l'Etat et elle. Ce texte devrait être signé avec l'Etat dans les prochains jours, avant d'être complété fin février par un chapitre fixant pour trois ans les orientations de l'Etat dans le domaine de la santé, du médicament et de la démogra-

A l'Etat revient la responsabilité d'arrêter les orientations politiques, de déterminer les conditions générales de l'équilibre financier (loi de financement), de définir le champ et les conditions de remboursement des biens et services remboursés par les caisses, et de respecter la vie conventionnelle en se bornant à n'exercer qu'un « pouvoir de

présence de l'Etat » et en recherchant « l'amélioration constante de la qualité et de l'efficacité du système de soins », enfin de déterminer par convention avec les professions de santé les prix des prestations qu'elle rembourse, l'Etat n'intervenant qu'en l'absence d'accord.

Réforme

L'État espagnol ve

La plus importante privatisation de l'histoire de l'Espagne a commencé hier avec la vente des derniers 20,9 % que l'Etat détient dans l'opérateur espagnol de télécommunications Telefonica.

Cette opération de vente publique (OPV) a reçu le mois

dernier ment c ria Az au pou annon privati Cet porter liards

Les SICAV

Une SICAV à la l

Toute l'Europe dans un seul p

- Un portefeuille de grande d'Europe continentale et du Royaume
- Une représentativité des m où qu'ils se produisent, des eff treprises et de la convergence
- Une performance au 31 Déc du marché des actions européennes SICAV européennes sur 1, 2, 3 a

SITUATION AU 31/12/96

SICAV ACTIONS	UAP-Actions F
	UAP-Indice Fr
	UAP-Aedifican
	UAP-Actions S
	UAP-Investisse
SICAV OBLIGATIONS	UAP Alto
	UAP Moyen-T
	UAP Première
	UAP Première
	UAP Altéfi

source : Europperformance

Une

• UAP Gestion Financière, u la gestion de 231 milliards d'acti désormais intégrée au Groupe A